



NATIONS
UNIES



**Conférence diplomatique de
plénipotentiaires des Nations Unies
sur la création d'une Cour criminelle
internationale**

**Rome, Italie
15 juin - 17 juillet 1998**

Distr.
LIMITEE

A/CONF.183/INF/7
4 juillet 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Lettre adressée par le Président de la Conférence à tous
les représentants des Etats participants

Chers Collègues,

Nous sommes entrés dans la dernière phase de notre Conférence qui a été convoquée pour une période de cinq semaines. Vous avez tous travaillé jour et nuit et même pendant les week-ends, n'épargnant aucun effort pour vous acquitter de la tâche que l'Assemblée générale des Nations Unies nous a confiée, à savoir l'établissement du texte définitif et l'adoption d'une Convention portant création d'une Cour criminelle internationale.

Je crois comprendre que la Commission plénière a achevé l'examen général de tous les projets d'articles du Statut qui lui ont été renvoyés et qu'elle a en outre organisé des réunions de groupe de travail et autres consacrées à certains articles nécessitant un débat approfondi et des solutions novatrices. Le Comité de rédaction a, quant à lui, mené ses travaux avec efficacité, parvenant à harmoniser et à mettre au point les textes qui lui avaient été renvoyés sans en modifier la substance ni rouvrir un débat de fond.

Les délégations ont, de leur côté, intensifié leurs consultations et leurs échanges de vues afin de résoudre certaines questions revêtant un intérêt particulier.

Je suis très heureux de constater que tous les efforts déployés ont permis d'aboutir à des résultats concrets et que des progrès notables ont été accomplis dans l'examen de certaines questions revêtant une importance cruciale dans l'optique d'une acceptation du Statut par toutes les parties.

Vous n'ignorez pas que différents secteurs de la communauté internationale ont exprimé, dans de nombreuses communications, leur ferme soutien et leur attachement total à la Conférence. La tâche que nous accomplissons est donc une tâche extrêmement importante qui jouit de l'appui authentique de la communauté mondiale.

GE.98-71170 (F)
ROM.98-1711

Nous devons poursuivre nos efforts car il reste beaucoup à faire sur des points importants au cours des jours à venir. Aussi devons-nous donner un nouvel élan à nos travaux en concentrant notre attention sur les questions essentielles de façon à ce que le Statut de la Cour criminelle internationale soit terminé le 17 juillet 1998.

Pour que la Conférence puisse terminer ses travaux à la date prévue, il faut que les textes sur lesquels nous travaillons avec opiniâtreté forment un ensemble cohérent et soient traduits dans les six langues officielles. Par ailleurs, les délégations doivent disposer de délais suffisants pour consulter leurs capitales.

Tout cela prend du temps et exige de votre part à tous des efforts concertés. Nous avons donc un programme de travail très serré. Le Président de la Commission plénière, M. Philippe Kirsch, ainsi que tous les coordonnateurs, jouent un rôle crucial à cet égard et je leur fais pleinement confiance.

Je sais que je peux continuer de compter sur vous et que vous poursuivrez inlassablement vos efforts pour que les travaux de cette conférence portent leurs fruits.

Le Président de la Conférence
des plénipotentiaires sur la
création d'une Cour criminelle
internationale

(Signé) Giovanni Conso
